

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** dûment convoquée du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **dimanche 16 mai 2010 à 10h le matin**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
M. Guy Guénette  
Mme Élise Dufresne  
M. Mario Santini.

M. Alexandre Zalac, conseiller, avait motivé son absence.  
M. Mario Cardinal, était absent.

Mme Lise Couët, directrice générale, était présente.  
Était également présent : Me Conrad Delisle.

---

***Achat église et presbytère - Référendum - Autres questions connexes***

---

Le maire explique qu'il a convoqué une séance extraordinaire pour permettre au conseil de reconsidérer sa décision de tenir un référendum sur le projet de l'église compte tenu que ce référendum est uniquement consultatif, sans parler des coûts et du fait qu'une promesse de vente a déjà été signée et des conséquences juridiques.

Me Delisle explique la différence entre une approbation référendaire et un référendum consultatif, les procédures de chacun et les coûts. Selon Me Delisle, si la fabrique exige le respect de la promesse d'achat, en cas du refus du conseil de signer un acte notarié, un juge peut déclarer que la municipalité ne peut renier sa signature et que la promesse d'achat équivaut à la vente et que son jugement soit enregistré pour valoir acte de vente notarié avec le même effet.

La directrice générale lit un extrait du document « Guide – référendums municipaux » préparé par le directeur général des élections du Québec concernant la tenue des référendums municipaux et de leurs effets ainsi que des coûts pouvant en découler à l'exemple d'une élection.

Sur le projet, le conseiller Guy Guénette cite par exemple que certains travaux à prévoir pourraient être la modification du système de chauffage estimé à environ 59 000 \$ pour la géothermie, et qu'après 5 ans les coûts pourraient être amortis avec la subvention d'Hydro-Québec. Pour la toiture on parle d'environ 45 000 \$ et le maire ajoute que l'argent pourrait être disponible dans le cadre du programme du Gouvernement de remboursement de la taxe d'accise.

Une discussion suit, les conseillers Paul Cozens et Mario Santini sont d'avis que le référendum doit avoir lieu quand même. La conseillère madame Élise Dufresne propose de s'informer d'abord du coût d'un sondage qui pourrait remplacer le référendum. Monsieur le conseiller Guy Guénette dit qu'il n'est pas d'accord et que la municipalité doit respecter sa promesse d'achat. Le conseiller Mario Santini ajoute sa crainte qu'il y ait manipulation dans le cas d'un sondage téléphonique.

Pendant la période de questions des citoyens se déclarent contre le projet et d'autres se déclarent en faveur. Les motifs sont divers : patrimoine civil, religieux, coûts des réparations coûts d'entretien, usages futurs, manque d'informations, etc.

Aucune décision n'est prise. On parle d'aviser officiellement la fabrique et de la rencontrer pour tenter de négocier la promesse et la séance est levée.

---

Jean Lalonde, maire

---

Lise Couët, directrice générale  
et secrétaire-trésorière